

SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT
Séance du 01 mars 2024 **DE_2024_009**
FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2024

Membres en exercice : 22

Date de la convocation: 16/02/2024

Présents votant : 15

L'an deux mille vingt-quatre et le premier mars à 10 h 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la salle ESPACE PAUL BERT à VITRY-LE-FRANÇOIS sous la présidence de Monsieur Daniel FONTAINE

Votants: 17

Présents : Murielle ARMANETTI, Jean-Pierre CALABRESE, Pascale CHEVALLOT, Olivier DELCOMBEL, Daniel FONTAINE, Jean-Pierre FORMET, Hugues GERARDIN, Claude GUICHON, Sylvain LANFROY, Olivier MALOU, Alain PAUPHILET, Marylène SIMONNET, Daniel STOLL, Pascal TRAMONTANA, Sylvain VALOTA

Pour: 17

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents non votant : Charles DE COURSON, Christian GONTHIER, François GSELL, Sébastien MIRGODIN

Représentés: Romain DESANLIS par Murielle ARMANETTI, Jean-Louis ROYER par Jean-Pierre CALABRESE

Excusés: Bernard AUBRY, Jean-Pierre BOUQUET, Eric CHAVEROU, Christelle COLSON, Pascal ERRE, Djilali GUERZA, Brigitte HANSE, Caroline ISSENHUTH, Mickael JACQUEMIN, Florence LOISELET, Patrice TRIMBALET

Absents: Cédric CHEVALIER, Corinne DAHERON, Jacky DESBROSSE, Thibaut DUCHÊNE, Dominique HAUTEM

Secrétaire de séance: Alain PAUPHILET

Objet: FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2024 - DE_2024_009

Objet de la délibération : Finances – Budget Primitif 2024

Afin de permettre au Syndicat de fonctionner pour l'exercice 2024, il convient de le doter d'un budget primitif.

Le projet de budget que Monsieur le Président soumet au Comité intègre d'une part les recettes pour lesquelles il existe d'ores et déjà des garanties quant à leur perception, et d'autre part, les dépenses, de fonctionnement et d'investissement, qui viennent en emploi de ces recettes.

Ce projet est équilibré en dépenses et en recettes, en fonctionnement comme en investissement et est présenté selon la nomenclature comptable M57 en annexe.

Le comité syndical

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Date de réception de l'AR: 19/03/2024

051-200061083-20240301-DE_2024_009-DE

VU le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 12 Février 2024 ;

CONSIDÉRANT le projet de budget primitif de l'exercice 2024 du budget présenté par le Président, soumis au vote par missions,

Propose :

D'adopter le budget primitif pour l'exercice 2024 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux de synthèse ci-dessous :

- au niveau du chapitre pour la section de Fonctionnement,

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libelle	BP 2024
011	Charges de gestion générale	127 500,00
60	Achats et variation des stocks	12 700,00
61	Services extérieurs	92 100,00
62	Autres services extérieurs	22 600,00
63	Impôts, taxes et versements assimilés	100,00
012	Charges de personnel	229 860,00
63	Impôts, taxes et versements assimilés	2 000,00
64	Charges de personnel	227 860,00
	Chapitres non globalisés	4 200,00
65	Autres charges de gestion courante	600,00
66	Charges financières	200,00
67	Charges exceptionnelles	100,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	3 300,00
021	Virement à la section d'investissement	862,37
TOTAL DEPENSES FONCT.		362 422,37

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libelle	BP 2024
002	Résultat de fonctionnement reporté	556 541,86
013	Dotations et participations	3 800,00
74	Dotations et participations	290 000,00
74718	Autres participations Etat	15 000,00
7472	Participat° Régions	35 000,00
74751	Participat° GFP de rattachement	180 000,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	60 000,00
7488	Participat° Autres organismes	0,00
75	Autres produits de gestion courante	100,00
77	Produits exceptionnels	100,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00
TOTAL RECETTES FONCT.		850 541,86

REPRÉSENTANT LE PRÉSIDENT
PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/03/2024
051-200061083-20240301-DE_2024_009-DE

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libelle	BP 2024
001	Résultat d'investissement reporté	0,00
1641	Emprunt	24 520,00
20	Immobilisations incorporelles	57 000,00
202	Réalisation de documents d'urbanisme	57 000,00 €
2051	Concessions, droits similaires	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 500,00 €
21838	Matériel informatique Reste à réaliser	1872,00
TOTAL DEPENSES INVEST.		85 892,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libelle	BP 2024
001	Résultat d'investissement reporté	81 729,63
281838	Amortissements des immobilisations	3 300,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subvention d'investissement	0,00
15	Provisions pour risques et charges	0,00
1641	Emprunt	0,00
023	Virement de la section de fonctionnement	862,37

TOTAL RECETTES INVEST.	85 892,00
------------------------	-----------

Soit un budget global présentant un **total de dépenses de 448 314.37€** et un **total de recettes de 936 433.86€**

RF
PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/03/2024
051-200061083-20240301-DE_2024_009-DE

✎ Après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote à l'unanimité le budget primitif 2024 présentant un total de dépenses de 448 314.37€ et un total de recettes de 936 433.86€ et autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à la (au) ESPACE PAUL BERT à VITRY-LE-FRANÇOIS

Le 01 mars 2024

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,
Daniel FONTAINE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ____ / ____ / 20____ et publié ou notifié le ____ / ____ / 20____
--

RF PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/03/2024 051-200061083-20240301-DE_2024_009-DE